

CHAPITRE XXVIII. Suite des mœurs
des Athéniens. 235.

CHAPITRE XXIX. Bibliothèque d'un
Athénien. Classe de Philosophie. . . 251.

CHAPITRE XXX. Suite du chapitre
précédent. Discours du grand-Prêtre
de Cérès sur les causes premières. . 268.

CHAPITRE XXXI. Suite de la Biblio-
thèque. L'Astronomie. 296.

Notes 325.

VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRECE,

Dans le milieu du 4.^e siècle avant J. C.

CHAPITRE XXI.

*De la Religion, des Ministres sacrés,
des principaux crimes contre la
Religion.*

Il ne s'agit ici que de la religion dominante. Nous rapporterons ailleurs les opinions des philosophes à l'égard de la divinité.

Le culte public est fondé sur cette loi: „Horez en public et en particulier les dieux, et les héros du pays. Que chacun leur offre tous les ans, suivant ses facultés, et suivant les rites établis, les prémices de ses moissons ¹.”

Dès les plus anciens temps, les objets du culte s'étoient multipliés parmi les Athéniens. Les douze principales divinités ² leur furent communiquées par les Egyptiens ³; et d'au-

¹ Porphyr. de abstin. lib. 4. §. 22. p. 380.

² Aristoph. in av. v. 95. Thucyd. lib. 6. c. 54.

³ Pind. olymp. 10. y.

³ Herod. lib. 2. c. 4.

tres, par les Libyens et par différens peuples¹. On défendit ensuite, sous peine de mort, d'admettre des cultes étrangers sans un décret de l'Aréopage, sollicité par les orateurs publics². Depuis un siècle, ce tribunal étant devenu plus facile, les dieux de la Thrace, de la Phrygie, et de quelques autres nations barbares, ont fait une irruption dans l'Attique³, et s'y sont maintenus avec éclat, malgré les plaisanteries dont le théâtre retentit contre ces étranges divinités, et contre les cérémonies nocturnes célébrées en leur honneur⁴.

Ce fut anciennement une belle institution, de consacrer par des monumens et par des fêtes, le souvenir des rois et des particuliers qui avoient rendu de grands services à l'humanité. Telle est l'origine de la profonde vénération que l'on conserve pour les héros. Les Athéniens mettent dans ce nombre Thésée, premier auteur de leur liberté; Erechthée, un de leurs anciens rois⁶; ceux qui méritèrent de donner leurs noms aux dix tribus⁶; d'autres encore, parmi lesquels il faut distinguer Hercule, qu'on range indifféremment dans la classe

¹ Herodot. lib. 2. cap. 50, et lib. 4. c. 188.

² Joseph. in Appion. lib. 2. p. 491 et 493. Harpocr. in *Epitbet.*

³ Plat. de rep. lib. 1. t. 1. p. 327 et 354. Demosth. de cor. p. 516. Strab. lib. 10. p. 471. Hesych. in

Theoi. Xenik.

⁴ Aristoph. in vesp. v. 9. in Lysist. v. 389, etc. Cicer. de leg. lib. 2. cap. 15. t. 3. p. 149.

⁵ Meurs. de regib. Athen. lib. 2. c. 12.

⁶ Pausan. lib. 1. c. 5. p. 13.

des dieux, et dans celle des héros¹.

Le culte de ces derniers diffère essentiellement de celui des dieux, tant par l'objet qu'on se propose, que par les cérémonies qu'on y pratique. Les Grecs se prosternent devant la divinité, pour reconnoître leur dépendance, implorer sa protection, ou la remercier de ses bienfaits. Ils consacrent des temples, des autels, des bois, et célèbrent des fêtes et des jeux en l'honneur des héros², pour éterniser leur gloire, et rappeler leurs exemples. On brûle de l'encens sur leurs autels, en même temps qu'on répand sur leurs tombeaux des libations destinées à procurer du repos à leurs âmes. Aussi les sacrifices dont on les honore, ne sont, à proprement parler, adressés qu'aux dieux des enfers.

On enseigne des dogmes secrets dans les mystères d'Eleusis, de Bacchus, et de quelques autres divinités. Mais la religion dominante consiste toute dans l'extérieur. Elle ne présente aucun corps de doctrine, aucune instruction publique, point d'obligation étroite de participer, à des jours marqués, au culte établi. Il suffit, pour la croyance, de paroître persuadé que les dieux existent, et qu'ils récompensent la vertu, soit dans cette vie, soit dans l'autre; pour la pratique, de faire par intervalles quelques actes de religion, comme,

¹ Herod. lib. 2. c. 44. lib. 2. cap. 10. p. 133.

Pausan. lib. 1. c. 15. p. 37; ² Thucyd. lib. 5. c. 11.

par exemple , de paroître dans les temples aux fêtes solennelles , et de présenter ses hommages sur les autels publics ¹.

Le peuple fait uniquement consister la piété dans la prière , dans les sacrifices et dans les purifications.

DES PRIERES.

Les particuliers adressent leurs prières aux dieux au commencement d'une entreprise ². Ils leur en adressent le matin , le soir , au lever et au coucher du soleil et de la lune ³. Quelquefois ils se rendent au temple les yeux baissés et l'air recueilli ⁴ ; ils y paroissent en supplians. Toutes les marques de respect , de crainte et de flatterie que les courtisans témoignent aux souverains en approchant du trône , les hommes les prodiguent aux dieux en approchant des autels. Ils baisent la terre ⁵ ; ils prient debout ⁶ , à genoux ⁷ , prosternés ⁸ , tenant des rameaux dans leurs mains ⁹ , qu'ils élèvent vers le ciel , ou qu'ils étendent vers la statue du dieu , après les avoir portées à leur

¹ Xenoph. apol. Socr. 2. c. 5. p. 703.

² Plat. in Tim. t. 3. p. 27.

³ Id. de leg. lib. 10. t. 2. p. 887.

⁴ Id. in Alcib. 2. t. 2. p. 138.

⁵ Potter. archæol. lib.

2. c. 5.

⁶ Philostr. in Appollon. vit. lib. 6. cap. 4. p. 233.

⁷ Theophr. charact. c. 16.

⁸ Diogen. Laert. lib. 6. §. 37.

⁹ Sophocl. in Œdip. tyr. v. 3. Schol. ibid.

bouche ¹. Si l'hommage s'adresse aux dieux des enfers , on a soin , pour attirer leur attention , de frapper la terre avec les pieds ou avec les mains ².

Quelques-uns prononcent leurs prières à voix basse. Pythagore vouloit qu'on les récitât tout haut , afin de ne rien demander dont on eût à rougir ³. En effet , la meilleure de toutes les règles seroit de parler aux dieux , comme si on étoit en présence des hommes , et aux hommes , comme si on étoit en présence des dieux.

Dans les solennités publiques , les Athéniens prononcent en commun des vœux pour la prospérité de l'état , et pour celle de leurs alliés ⁴ ; quelquefois , pour la conservation des fruits de la terre , et pour le retour de la pluie ou du beau temps ; d'autres fois , pour être délivrés de la peste , de la famine ⁵.

J'étois souvent frappé de la beauté des cérémonies. Le spectacle en est imposant. La place qui précède le temple , les portiques qui l'entourent , sont remplis de monde. Les prêtres s'avancent sous le vestibule près de l'autel. Après que l'officiant a dit d'une voix so-

¹ Lucian. in encom. Demosth. §. 49. t. 3. p. 526.

² Homer. Iliad. 9. v. 564. Schol. ibid. Cicer. tuscul. lib. 2. cap. 25. t. 2. p. 297.

³ Clem. Alex. strom. lib. 4. p. 641.

⁴ Theopomp. ap. Schol. Aristoph. in av. v. 881.

⁵ Liv. 1. 31. c. 44.

⁶ Eurip. in supplic. v. 28. Procl. in Tim. lib. 2. p. 65. Thom. Gale, not. in

Jambl. myster. p. 283.

nore, „Faisons les libations, et prions ¹.” un des ministres subalternes, pour exiger de la part des assistans l'aveu de leurs dispositions saintes, demande : „Qui sont ceux qui com-
„posent cette assemblée? Des gens honnêtes,”
„répondent-ils de concert. Faites donc silence,
„ajoute-t-il.” Alors on récite les prières assorties à la circonstance. Bientôt des chœurs de jeunes gens chantent des hymnes sacrés. Leurs voix sont si touchantes, et tellement secondées par le talent du poète attentif à choisir des sujets propres à émouvoir, que la plupart des assistans fondent en larmes ². Mais pour l'ordinaire, les chants religieux sont brillans, et plus capables d'inspirer la joie que la tristesse. C'est l'impression que l'on reçoit aux fêtes de Bacchus, lorsqu'un des ministres ayant dit à haute voix : „Invoquez le dieu;” tout le monde entonne soudain un cantique, qui commence par ces mots : „O fils de Sémé-
„lé ³! ô Bacchus, auteur des richesses!”

Les particuliers fatiguent le ciel par des vœux indiscrets. Ils le pressent de leur accorder tout ce qui peut servir à leur ambition et à leurs plaisirs. Ces prières sont regardées comme des blasphèmes par quelques philosophes ⁴, qui, persuadés que les hommes ne sont pas assez éclairés sur leurs vrais intérêts, voudroient

¹ Aristoph. in pac. v. 434 et 965.

² Plat. de leg. lib. 7. t. 2. p. 800.

³ Schol. Aristoph. in ran. v. 482.

⁴ Plat. in Alcib. 2. t. 2. p. 149.

qu'ils s'en rapportassent uniquement à la bonté des dieux, ou du moins qu'ils ne leur adressassent que cette espèce de formule consignée dans les écrits d'un ancien poète : „O vous! qui
„êtes le roi du ciel, accordez-nous ce qui
„nous est utile, soit que nous le demandions,
„soit que nous ne le demandions pas; refu-
„sez-nous ce qui nous seroit nuisible, quand
„même nous le demanderions ¹.”

DES SACRIFICES.

Autrefois on ne présenteoit aux dieux que les fruits de la terre ²; et l'on voit encore dans la Grèce plusieurs autels sur lesquels il n'est pas permis d'immoler des victimes ³. Les sacrifices sanglans s'introduisirent avec peine. L'homme avoit horreur de porter le fer dans le sein d'un animal destiné au labourage, et devenu le compagnon de ses travaux ⁴: une loi expresse le lui défendoit sous peine de mort ⁵; et l'usage général l'engageoit à s'abstenir de la chair des animaux ⁶.

Le respect qu'on avoit pour les traditions anciennes, est attesté par une cérémonie qui se renouvelle tous les ans. Dans une fête con-

¹ Plat. in Alcib. p. 143.

² Porphyr. de abstin. lib. 2. §. 6. etc.

³ Pausan. lib. 1. c. 26. p. 62; lib. 8. cap. 2. p. 600. cap. 42. p. 688.

⁴ Ælian. var. hist. lib.

⁵ c. 14.

⁶ Varr. de re rust. lib.

2. c. 5.

⁶ Plat. de leg. lib. 6. t.

2. p. 782.

sacrée à Jupiter, on place des offrandes sur un autel, auprès duquel on fait passer des bœufs. Celui qui touche à ces offrandes doit être immolé. De jeunes filles portent de l'eau dans des vases; et les ministres du dieu, les instrumens du sacrifice. A peine le coup est-il frappé, que le victimaire saisi d'horreur, laisse tomber la hache, et prend la fuite. Cependant ses complices goûtent de la victime, en cousent la peau, la remplissent de foin, attachent à la charrue cette figure informe, et vont se justifier devant les juges qui les ont cités à leur tribunal. Les jeunes filles qui ont fourni l'eau pour aiguiser les instrumens, rejettent la faute sur ceux qui les ont aiguisés en leffet; ces derniers, sur ceux qui ont égorgé la victime; et ceux-ci sur les instrumens, qui sont condamnés comme auteurs du meurtre, et jetés dans la mer¹.

Cette cérémonie mystérieuse est de la plus haute antiquité, et rappelle un fait qui se passa du temps d'Erechthée. Un laboureur ayant placé son offrande sur l'autel, asomma un bœuf qui en avoit dévoré une partie; il prit la fuite, et la hache fut traduite en justice².

Quand les hommes se nourrissoient des fruits de la terre, ils avoient soin d'en réserver une portion pour les dieux. Ils observèrent le mê-

¹ Pausan. lib. I. c. 24. lib. 2. §. 29. p. 154.
p. 57. *Ælian.* var. hist. lib. 2.
8. c. 3. *Porph.* de abstin. p. 70.

me usage, quand ils commencèrent à se nourrir de la chair des animaux; et c'est peut-être de là que viennent les sacrifices sanglans, qui ne sont en effet que des repas destinés aux dieux, et auxquels on fait participer les assistans.

La connoissance d'une foule de pratiques et de détails constituent le savoir des prêtres. Tantôt on répand de l'eau sur l'autel ou sur la tête de la victime, tantôt c'est du miel ou de l'huile¹. Plus communément on les arrose avec du vin; et alors on brûle sur l'autel du bois de figuier, de myrte ou de vigne². Le choix de la victime n'exige pas moins d'attention. Elle doit être sans tache, n'avoir aucun défaut, aucune maladié³; mais tous les animaux ne sont pas également propres aux sacrifices. On n'offrit d'abord que les animaux dont on se nourrissoit, comme le bœuf, la brebis, la chèvre, le cochon, etc⁴. Ensuite on sacrifia des chevaux au Soleil, des cerfs à Diane, des chiens à Hécate. Chaque pays, chaque temple a ses usages. La haine et la faveur des dieux sont également nuisibles aux animaux qui leur sont consacrés.

Pourquoi poser sur la tête de la victime un gâteau pétri avec de la farine d'orge et du sel⁵,

¹ *Porphyr.* de abstin. lib. 2. §. 20. p. 138.
² *Suid.* in *Neepbal.*
³ *Homer.* *Iliad.* l. I. v. 661. *Schol.* ib. *Aristot.* ap. *Athen.* l. 15. c. 5. p. 674. *Plut.* de orac. def. 1.
⁴ *Suid.* in *Thyson.* *Homer.* *Iliad.* et *odys.* passim.
⁵ *Serv.* ad *Virg.* *Æneid.* lib. 2. v. 133.

lui arracher le poil du front , et le jeter dans le feu ¹ ? Pourquoi brûler ses cuisses avec du bois fendu ² ?

Quand je pressois les ministres des temples de s'expliquer sur ces rits , ils me répondoient comme le fit un prêtre de Thèbes , à qui je demandois pourquoi les Bèotiens offroient des anguilles aux dieux. „ Nous observons , me dit-il , les coutumes de nos pères , sans nous croire obligés de les justifier aux yeux des étrangers ³. ”

On partage la victime entre les dieux , les prêtres , et ceux qui l'ont présentée. La portion des dieux est dévorée par la flamme ; celle des prêtres fait partie de leur revenu ; la troisième sert de prétexte à ceux qui la reçoivent , de donner un repas à leurs amis ⁴. Quelques-uns , voulant se parer de leur opulence , cherchent à se distinguer par des sacrifices pompeux. J'en ai vu qui , après avoir immolé un bœuf , ornoient de fleurs et de rubans la partie antérieure de sa tête , et l'attachoient à leur porte ⁵. Comme le sacrifice de bœuf est le plus estimé , on fait pour les pauvres , de petits gâteaux , auxquels on donne la figure de cet animal ; et les prêtres veulent bien se con-

¹ Homer. odys. lib. 3. p. 297.

² Xenoph. memor. lib. v. 810.

³ Homer. iliad. lib. 1. p. 745.

⁴ Theophr. charact. c. 21.

⁵ Athen. lib. 7. c. 13.

tenter de cette offrande ¹.

La superstition domine avec tant de violence sur notre esprit , qu'elle avoit rendu féroce le peuple le plus doux de la terre. Les sacrifices humains étoient autrefois assez fréquens parmi les Grecs ² ; ils l'étoient chez presque tous les peuples ; et ils le sont encore aujourd'hui chez quelques-uns d'entre eux ³. Ils cesseront enfin , parce que les cruautés absurdes et inutiles cèdent tôt ou tard à la nature et à la raison. Ce qui subsistera plus longtemps , c'est l'aveugle confiance que l'on a dans les actes extérieurs de religion. Les hommes injustes , les scélérats même , osent se flatter de corrompre les dieux par des présens , et de les tromper par les dehors de la piété ⁴. En vain les philosophes s'élèvent contre une erreur si dangereuse : elle sera toujours chère à la plupart des hommes , parce qu'il sera toujours plus aisé d'avoir des victimes que des vertus.

Un jour les Athéniens se plaignirent à l'oracle d'Ammon , de ce que les dieux se déclaroient en faveur des Lacédémoniens , qui ne leur présentoient que des victimes en petit nombre , maigres et mutilées. L'oracle répondit , que tous les sacrifices des Grecs ne valaient pas cette prière humble et modeste par

¹ Suid. in Boar. Hébd.

² Clem. Alex. cohort. ad gent. t. 1. p. 36. Porph.

³ de abst. lib. 2. §. 54. p.

197, etc.

⁴ Plat. de leg. lib. 6.

t. 2. p. 782.

⁵ Plat. de leg. lib. 10.

p. 885. 905 et 906.

laquelle les Lacédémoniens se contentent de demander aux dieux les vrais biens ¹. L'oracle de Jupiter m'en rappelle un autre qui ne fait pas moins d'honneur à celui d'Appollon. Un riche Thessalien se trouvant à Delphes, offrit avec le plus grand appareil cent bœufs, dont les cornes étoient dorées. En même temps un pauvre citoyen d'Hermione tira de sa besace une pincée de farine, qu'il jeta dans la flamme qui brilloit sur l'autel. La Pythie déclara que l'hommage de cet homme étoit plus agréable aux dieux que celui du Thessalien ².

DES LUSTRATIONS.

Comme l'eau purifie le corps, on a pensé qu'elle purifioit aussi l'ame, et qu'elle opéroit cet effet de deux manières, soit en la débarrassant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. De là deux sortes de lustrations, les unes expiatoires, les autres préparatoires. Par les premières, on implore la clémence des dieux; par les secondes, leur secours.

On a soin de purifier les enfans d'abord après leur naissance ³; ceux qui entrent dans les temples ⁴; ceux qui ont commis un meurtre, mê-

¹ Plat. Alcib. 2. t. 2. p. 148.

² Porphyr. de abstin. lib. 2. §. 15. p. 126.

³ Suid. et Harpocr. in *Ampbidr.*

⁴ Eurip. in Jon. v. 95.

me involontaire ¹, ceux qui sont affligés de certains maux, regardés comme des signes de la colère céleste, tels que la peste ², la frénésie ³, etc.; tous ceux enfin qui veulent se rendre agréables aux dieux.

Cette cérémonie s'est insensiblement appliquée aux temples, aux autels, à tous les lieux que la divinité doit honorer de sa présence; aux villes, aux rues, aux maisons, aux champs, à tous les lieux que le crime a profanés, ou sur lesquels on veut attirer les faveurs du ciel ⁴.

On purifie tous les ans la ville d'Athènes, le 6 du mois thargélon ⁵. Toutes les fois que le courroux des dieux se déclare par la famine, par une épidémie ou d'autres fléaux, on tâche de le détourner sur un homme et sur une femme du peuple, entretenus par l'état pour être, au besoin, des victimes expiatoires, chacun au nom de son sexe. On les promène dans les rues au son des instrumens; et après leur avoir donné quelques coups de verges, on les fait sortir de la ville. Autrefois on les condamnoit aux flammes, et on jetoit leurs cendres au vent ⁶.

Quoique l'eau de mer soit la plus convenable

¹ Demosth. in Aristocr. p. 736.

² Laert. lib. I. §. 110.

³ Aristoph. in vesp. v. 118. Schol. ibid.

⁴ Lomey. de lustr.

⁵ Diog. Laert. lib. 2. §.

44.

⁶ Aristoph. in equit. v. 1133. Schol. ibid. Id. in

ran. v. 745. Schol. in Hel-

lad. ap. Phot. p. 1590.

Meurs; græc. fer. in thargel.

ble aux purifications ¹, on se sert le plus souvent de celle qu'on appelle lustrale. C'est une eau commune, dans laquelle on a plongé un tison ardent, pris sur l'autel, lorsqu'on y brûloit la victime ². On en remplit les vases qui sont dans les vestibules des temples, dans les lieux où se tient l'assemblée générale, autour des cercueils où l'on expose les morts à la vue des passans ³.

Comme le feu purifie les métaux; que le sel et le nitre ôtent les souillures, et conservent les corps; que la fumée et les odeurs agréables peuvent garantir de l'influence du mauvais air; on a cru par degrés, que ces moyens, et d'autres encore, devoient être employés dans les différentes lustrations. C'est ainsi qu'on attache une vertu secrète à l'encens qu'on brûle dans les temples ⁴, et aux fleurs dont on se couronne; c'est ainsi qu'une maison recouvre sa pureté par la fumée du soufre, et par l'aspersion d'une eau dans la quelle on a jeté quelques grains de sel ⁵. En certaines occasions, il suffit de tourner autour du feu ⁶, ou de voir passer autour de soi un petit chien, ou quelque autre animal ⁷. Dans les lustrations des villes, on promène le long des

¹ Eurip. Iph. in Taur. v. 1193. Eustath. in Iliad. lib. 1. p. 108.

² Eurip. in Herc. fur. v. 928. Athen. lib. 9. cap. 18. p. 409.

³ Casaub. in Theophr.

charact. c. 16. p. 126.

⁴ Plaut. Amphitr. act.

2. scen. 2. v. 107.

⁵ Theocr. idyl. 24. v.

94.

⁶ Harpocr. in *Amphidr.*

⁷ Lomey. de lustr. c. 23.

murs les victimes destinées aux sacrifices ¹.

Les rites varient, suivant que l'objet est plus ou moins important, la superstition plus ou moins forte. Les uns croient qu'il est essentiel de s'enfoncer dans la rivière; d'autres, qu'il suffit d'y plonger sept fois sa tête; la plupart se contentent de tremper leurs mains dans l'eau lustrale, ou d'en recevoir l'aspersion par les mains d'un prêtre, qui se tient pour cet effet à la porte du temple ².

Chaque particulier peut offrir des sacrifices sur un autel placé à la porte de sa maison, ou dans une chapelle domestique ³. C'est là que j'ai vu souvent un père vertueux, entouré de ses enfans, confondre leur hommage avec le sien, et former des vœux dictés par la tendresse et dignes d'être exaucés. Cette espèce de sacerdoce ne devant exercer ses fonctions que dans une seule famille, il a fallu établir des ministres pour le culte public.

DES PRÊTRES.

Il n'est point de villes où l'on trouve autant de prêtres et de prêtresses qu'à Athènes, parce qu'il n'en est point où l'on ait élevé une si grande quantité de temples, où l'on célèbre un si grand nombre de fêtes ⁴.

¹ Athen. lib. 14. c. 5. p. 626.

² Hesych. in *Hudran.* Lomey. de lustr. p. 120.

³ Plat. de leg. lib. 10. t. 2. p. 910.

⁴ Xenophon. de Rep. Athen. p. 700.

Dans les différens bourgs de l'Attique et du reste de la Grèce, un seul prêtre suffit pour desservir un temple; dans les villes considérables; les soins du ministère sont partagés entre plusieurs personnes qui forment comme une communauté. A la tête est le ministre du dieu, qualifié quelquefois du titre de grand-prêtre. Au-dessous de lui sont le Néocore chargé de veiller à la décoration et à la propreté des lieux saints¹, et de jeter de l'eau lustrale sur ceux qui entrent dans le temple²; des sacrificateurs qui égorgent les victimes; des aruspices qui en examinent les entrailles; des hérauts qui règlent les cérémonies, et congédient l'assemblée³. En certains endroits, on donne le nom de Père au premier des ministres sacrés, et celui de Mère à la première des prêtresses⁴.

On confie à des laïques des fonctions moins saintes, et relatives au service des temples. Les uns sont chargés du soin de la fabrique et de la garde du trésor; d'autres assistent comme témoins et inspecteurs aux sacrifices solennels⁵.

Les prêtres officient avec de riches vêtements, sur lesquels sont tracés en lettres d'or les noms des particuliers qui en ont fait pré-

¹ Suid. in *Neook*.

² Mem. de l'Acad. des bell. lett. t. I. p. 61.

³ Pott. archæol. lib. 2. cap. 3.

⁴ Mém. de l'Acad. t. 23. p. 411.

⁵ Plat. de leg. lib. 6. t.

2. p. 759. Aristot. de rep. lib. 6. c. 8. t. 2. p. 423.

Demosth. in Mid. p. 630.

Ulp. in Demosth. p. 686.

Æschin. in Timarch. p. 276.

sent au temple¹. Cette magnificence est encore relevée par la beauté de la figure, la noblesse du maintien, le son de la voix, et surtout par les attributs de la divinité dont ils sont les ministres. C'est ainsi que la prêtresse de Cérès paroît couronnée de pavots et d'épis²; et celle de Minerve, avec l'égide, la cuirasse, et un casque surmonté d'aigrettes³.

Plusieurs sacerdoces sont attachés à des maisons anciennes et puissantes, où ils se transmettent de père en fils⁴. D'autres sont conférés par le peuple⁵.

On n'en peut remplir aucun, sans un examen qui roule sur la personne et sur les moeurs. Il faut que le nouveau ministre n'ait aucune difformité dans la figure⁶, et que sa conduite ait toujours été irréprochable⁷. A l'égard des lumières, il suffit qu'il connoisse le rituel du temple auquel il est attaché; qu'il s'acquitte des cérémonies avec décence, et qu'il sache discerner les diverses espèces d'images et de prières que l'on doit adresser aux dieux⁸.

Quelques temples sont desservis par des prê-

¹ Lib in Demosth. orat. adv. Aristog. 843.

² Call. hymn. in Cerer. v. 45. Spanh. ib. t. 2. p. 694.

³ P. 134. Plut. in X rhet. vit. t. 2. p. 433.

⁴ Polyæn. strateg. lib. 8. c. 59.

⁵ Plat. de leg. ib. Plut. Tome III.

ibid. Hesych. Harpocr. et Suid. in *Kunid*.

⁶ Demosth. exord. conc. p. 239.

⁷ Etymol. magn. in *Aphel*.

⁸ Plat. de leg. lib. 6. t. 2. p. 759. Æschin. in Tim. p. 263.

⁹ Plat. politic. t. 2. p. 290.